



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p>Date de la convocation 26 septembre 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle des Fêtes à CANET</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, Nébien MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

Objet : Création d'un budget annexe « service urbanisme intercommunal »

Monsieur BILHAC rappelle que par délibérations en date du 18 Octobre 2006, le Conseil Communautaire, en application des articles R. 490-2 alinéa 1^{er} du code de l'urbanisme et L.5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, a approuvé la signature de deux conventions basées sur le volontariat, entre les communes membres et la Communauté de communes du Clermontais.

Il ajoute que ces conventions ont pour objet de répondre aux attentes des communes en matière de :

- Mission de conseil, dans les procédures d'aménagement opérationnel, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
- Mission d'assistance technique pour l'instruction des dossiers relatifs à l'occupation des sols.

Monsieur BILHAC indique que ces différentes missions donneront lieu à rémunération à l'acte selon les barèmes fixés par le Conseil communautaire réuni le 18 Octobre 2006.

Afin de retracer l'ensemble des opérations relatives à la gestion de ce service, Monsieur BILHAC propose au conseil communautaire de créer un budget annexe « service urbanisme intercommunal ».

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BILHAC, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création d'un budget annexe « service urbanisme intercommunal ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.